



**Procès-verbal de la 3^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 20 mars 2019 à 19 heures
au Centre de service de la STTR**

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay	président
	Mme Maryse Bellemare	vice-présidente
	M. Claude Ferron	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
Personnes absentes :	M. Pierre Montreuil	administrateur
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personne ressource :	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 3^e assemblée publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(19-19) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 20 février 2019

(20-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 20 février 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 20 février 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Comptes à payer

(21-19) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 26974 à 27713 et les paiements directs 293 à 309 le tout couvrant la période du 6 au 27 février 2019, pour une somme totale de 921 777.11 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

5. Adoption de la politique de communication

(22-19) CONSIDÉRANT les valeurs de communication de la STTR ;

CONSIDÉRANT les objectifs et les principes directeurs de la communication ;

CONSIDÉRANT que la communication est au cœur des activités stratégiques de la STTR :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : Mme Valérie Renaud Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la STTR adopte la politique de communication;

QUE le document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

6. Signature du bail du local au centre-ville

(23-19) CONSIDÉRANT que le local de pause au centre-ville, pour les chauffeurs de la STTR, est situé à proximité du terminus ;

CONSIDÉRANT que le bail proposé est d'une durée de cinq ans, commençant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2024, avec possibilité de prolongation de deux années additionnelles :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Guy de Montigny, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la STTR, le bail de location avec Les Immeubles Baghavaté inc. pour un montant, avant taxes, de 539 \$ par mois pour la première année, indexé pour les années suivantes.

QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

7. Contrat de service du SAEIV au transport urbain

(24-19) CONSIDÉRANT la politique de délégation de pouvoir de la STTR :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration approuve le paiement du contrat de service du SAEIV au transport urbain à ISR TRANSIT INC. pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019, au montant de 29 530.46 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

8. Embauche de chauffeurs

(25-19) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit entériné, suite au processus de sélection, l'embauche des chauffeurs temporaires sur appel suivants :

Nancy Larkin
Kim Gravel
Jean-François Hamel

ADOPTÉE

9. Adjudication du projet de remplacement de la téléphonie

(26-19) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation pour le remplacement de la téléphonie ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges du projet 2019-03-téléphonie ;

CONSIDÉRANT les deux fournisseurs invités :

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions effectuée le 14 mars 2019 à 11h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud Martin

APPUYÉE DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat pour le remplacement de la téléphonie soit adjugé à Interconnexions LD pour la somme de 22 925.39 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

10. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté à ce point d'ordre.

11. Période de questions

M. Alexandre Lesmerises propose ses services pour informer la clientèle sur le nouveau réseau.

M. Lesmerises demande à quel moment le nouveau réseau sera déployé. M. de Montigny mentionne que ce sera l'été prochain et que la date précise sera officialisée à la fin du mois de mai.

M. Maxime Labelle demande si la STTR a prévu de remplacer les radiocommunications les plus anciens. M. de Montigny répond par l'affirmative.

12. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 17 avril 2019 à 19 h.

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :

M. Claude Ferron
Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h11.

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

M. Guy de Montigny,
Secrétaire corporatif